



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/46/PV.61  
18 décembre 1991

FRANCAIS

Quarante-sixième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 61e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le mercredi 4 décembre 1991, à 10 heures

**Président :** M. SHIHABI (Arabie saoudite)  
**puis :** M. LEGWAILA (Botswana)  
(Vice-Président)

Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain [37] (suite)

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid
- b) Rapport du Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture et la livraison de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud

/...

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

- c) Rapports du Secrétaire général
- d) Rapport de la Commission politique spéciale
- e) Projet de résolution

**Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe [102] (suite)**

- a) Rapport du Secrétaire général
- b) Projet de résolution

La séance est ouverte à 10 h 10.

POINTS 37 ET 102 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

- a) RAPPORT DU COMITE SPECIAL CONTRE L'APARTHEID (A/46/22)
- b) RAPPORT DU GROUPE INTERGOUVERNEMENTAL CHARGE DE SURVEILLER LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE PETROLE ET DE PRODUITS PETROLIERS A L'AFRIQUE DU SUD (A/46/44)
- c) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/499, A/46/507, A/46/648)
- d) RAPPORT DE LA COMMISSION POLITIQUE SPECIALE (A/46/643)
- e) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.31)

PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION DES NATIONS UNIES POUR L'AFRIQUE AUSTRALE

- a) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/46/561)
- b) PROJET DE RESOLUTION (A/46/L.25)

Mlle AL-MULLA (Koweït) (interprétation de l'anglais) : Tel le vent arrière poussant un avion, le vent du changement qui souffle dans le monde entier pourrait rapprocher la communauté internationale de sa destination, une Afrique du Sud non raciale. Le soulagement et l'euphorie de toucher enfin au but d'un si long chemin ne devraient pas nous détourner des défis qui nous attendent encore.

La communauté internationale ne peut atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé que si elle persévère dans la voie où elle s'est engagée pour éliminer l'apartheid. Le processus commence à mieux fonctionner. La plupart des lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées. Mais le chemin reste difficile. Comme le fait observer le Secrétaire général dans son deuxième rapport intérimaire (A/45/1052), les injustices de ces lois persistent encore. Je pense à l'abrogation du Population Registration Act qui n'empêche que toute personne née avant le 25 juillet 1991 continue d'être classée selon des critères raciaux tant qu'une nouvelle constitution ne sera pas mise en vigueur. Un autre exemple est l'injustice qui persiste malgré l'abrogation des Land Acts : aucune disposition ne prévoit la restitution de terres à leurs anciens propriétaires. La violence exercée contre la population menace le progrès vers un règlement. Il faut espérer que l'Accord de paix national signé en septembre contribuera à créer un climat propice à la liberté d'action politique.

Mlle Al-Mulla (Koweït)

Le rapatriement des exilés est une évolution dont nous nous félicitons. Le rôle du Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) est remarquable. Ma délégation préconise vivement un appui actif aux efforts du HCR. Nous espérons que les transformations se dérouleront plus facilement après la Convention pour une Afrique du Sud démocratique, qui doit se tenir ce mois-ci. A mesure que les transformations positives progressent lentement en Afrique du Sud, la communauté internationale doit maintenir les pressions pour favoriser le progrès. Si nous nous écartons trop de ce chemin, nous risquons d'arriver à une destination différente de celle que nous avons prévue au début du voyage. Pour citer le Président du Comité spécial contre l'apartheid,

"il importe par conséquent que la communauté internationale continue d'assumer son rôle et son obligation, qui est de servir d'élément d'équilibre et d'aider à l'évolution de la situation en Afrique du Sud."

(A/46/PV.56, p. 8)

Les sanctions ne devraient être levées que par étapes, en fonction des progrès réalisés sur la voie de l'élimination de l'apartheid, notamment la mise en place de dispositions transitoires. Pour sa part, le Koweït s'en tiendra à cette ligne de conduite dans sa politique.

En attendant d'arriver à bon port, nous ne devrions pas oublier les tâches qui nous y attendent, des défis issus de décennies de spoliation et d'inégalités. Une Afrique du Sud démocratique et libre ne sera pas digne de ce nom si la communauté internationale néglige les nécessités de la dignité ainsi que l'indispensable développement, notamment de la majorité noire de la population. Nous ne devons pas arriver les mains vides, mais nous préparer à aider la population sud-africaine à s'engager sur la voie du progrès d'une façon réaliste.

Alors que la majorité noire en Afrique du Sud se rapproche à tire-d'aile d'un monde dont les restrictions raciales et la pauvreté auront disparu, elle fixe son cap selon l'orientation donnée par notre organisation internationale. La Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus, nous guide depuis 1989. La contribution apportée par le Centre de lutte contre

Mlle Al-Mulla (Koweït)

**l'apartheid et le Groupe intergouvernemental chargé de surveiller la fourniture de pétrole et de produits pétroliers à l'Afrique du Sud s'est révélée essentielle.**

**Le Koweït a l'honneur d'exprimer sa reconnaissance pour la contribution apportée par les présidents du Centre de lutte contre l'apartheid et du Groupe intergouvernemental et par leurs membres, ainsi que celle du Secrétariat du Centre de lutte contre l'apartheid.**

**Unie, la communauté internationale est en mesure d'arriver à son but. Ne nous abandonnons pas les uns les autres en cours de route.**

M. CHEN (Singapour) (interprétation de l'anglais) : Les changements considérables qui interviennent aujourd'hui dans le reste du monde se sont assortis de réformes importantes et encourageantes en Afrique du Sud, à commencer par la libération historique de M. Nelson Mandela l'année dernière. A Singapour, nous réaffirmons une fois de plus notre appui déterminé à M. Mandela et à ses collègues dans la lutte historique qu'ils mènent en vue d'éliminer l'apartheid. Nous appuyons le point de vue selon lequel la communauté internationale doit continuer à participer au processus politique en cours qui permettra aux deux parties de négocier de bonne foi.

Des étapes importantes ont été franchies dans cette lutte, notamment l'abrogation des piliers législatifs de l'apartheid, à savoir le Population Registration Act No 30 de 1950, le Black Land Act No 27 de 1913, le Development Trust and Land Act No 18 de 1936, le Group Areas Act No 36 de 1966 et le Black Communities Development Act No 4 de 1984. A cet égard, nous constatons que le Secrétaire général des Nations Unies, dans son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid a déclaré :

"Si les lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées avant le mois de juin comme promis, les attitudes et les pratiques correspondantes n'ont pas disparu, pas plus que les conséquences de ces lois."

(A/45/1052, par. 8)

Ceci montre tout ce qu'il reste à accomplir, car l'apartheid ne sera pas véritablement éliminé tant que les attitudes et les comportements inculqués ne refléteront pas une meilleure appréciation et une meilleure compréhension de l'égalité de tous les hommes et de toutes les femmes, quels que soient leur couleur, leur religion ou leur statut social.

Parmi les autres grandes réalisations d'ordre politique, il faut citer l'Accord de paix national signé le 14 septembre 1991 par 31 organisations, dont l'African National Congress of South Africa (ANC), l'Inkatha et le Parti national. Cet accord prévoit notamment des codes de conduite tant pour les partis et les organisations politiques que pour les forces de sécurité, ainsi qu'un mécanisme de surveillance.

Nous considérons que cet accord marque un progrès important vers la constitution d'un gouvernement de transition. Nous espérons que l'Accord

M. Chew (Singapour)

de paix national sera pleinement appliqué, car la violence politique qui sévit actuellement est un obstacle majeur à la transformation démocratique et pacifique de l'Afrique du Sud.

La formation en octobre 1991 d'un front patriotique constitué par l'ANC, l'Organisation des peuples d'Azanie, le Pan Africanist Congress (PAC), les syndicats noirs et autres organisations noires représente un pas en avant. Il s'agit là d'une manifestation importante de la solidarité politique noire et d'une alliance tactique nécessaire pour faciliter la constitution d'un gouvernement de transition et d'une assemblée élue au suffrage universel et chargée de rédiger une constitution qui mènera à l'accession au pouvoir de la majorité noire. Comme l'a dit M. Walter Sisulu, la constitution d'un front patriotique marque le début de la lutte pour les droits démocratiques. C'est également le prélude nécessaire à la conférence multipartite qui doit avoir lieu les 20 et 21 décembre 1991, sous le patronage d'un organisateur neutre, pour débattre de la constitution. A cet égard, nous notons l'assurance donnée par le Président De Klerk selon laquelle il reste engagé à garantir une négociation de la situation politique malgré le fait que l'Accord de paix national n'a pas réussi à enrayer la violence politique en Afrique du Sud. Nous nous réjouissons également de l'accord conclu en août 1991 entre le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement sud-africain sur le rapatriement volontaire des exilés politiques.

Le Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar a résumé les progrès réalisés jusqu'à maintenant dans l'intervention qu'il a prononcée le 11 octobre pour célébrer la Journée de solidarité avec les prisonniers politiques sud-africains. Il a déclaré ce qui suit :

"Dans l'ensemble, les progrès vers la fin de l'apartheid en Afrique du Sud, quoique hésitants, se poursuivent. D'importantes structures légales de l'apartheid ont été supprimées; plusieurs mesures nécessaires à un climat propice aux négociations ainsi que des initiatives de paix ont été entreprises, et l'Afrique du Sud semble aller de l'avant vers l'ouverture d'importantes négociations...

Il est cependant avant tout indispensable que l'impartialité des forces de sécurité dans le maintien de l'ordre public, dont la responsabilité finale incombe au Gouvernement, soit scrupuleusement maintenue."

(A/AC.115/PV.652, p. 8 et 11)

M. Chew (Singapour)

Nous appuyons l'appel lancé par le Secrétaire général pour qu'un terme soit mis à la violence et pour que tous les prisonniers politiques soient libérés, comme cela est prévu dans le procès-verbal de Pretoria (Pretoria Minutes) et pour que soit convoquée une tribune où toutes les parties concernées se rencontreraient à la fin de 1991 pour débattre des arrangements concernant la période de transition, et des procédures de rédaction d'une nouvelle constitution. Nous sommes également d'accord avec le Secrétaire général qui a fait observer qu'il fallait "encourager, faire pression et aider" selon que de besoin ce processus à mesure qu'il s'achemine vers la mise en place d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Les préparatifs d'une convention pour une Afrique du Sud démocratique, qui viennent de s'achever, donneront un élan aux négociations sur une nouvelle constitution.

Sur la question de l'encouragement et des pressions, le Secrétaire général a dit dans son deuxième rapport intérimaire, cité plus haut :

"La communauté internationale devra ajuster avec précision son attitude face à ce processus complexe et délicat." (A/45/1052, par. 14)

Nous sommes tout à fait d'accord avec ce point de vue. Voilà pourquoi Singapour appuie la décision prise à Harare par les chefs de gouvernement du Commonwealth, décision dont le libellé figure au paragraphe 22 du Communiqué publié en octobre 1991, pour appuyer :

"l'approche de gestion prévue, élaborée par le Comité des ministres des affaires étrangères du Commonwealth sur l'Afrique du Sud, qui lie tout changement dans l'application des sanctions à la prise de mesures réelles et pratiques pour mettre un terme à l'apartheid."

Nous appuyons également les efforts faits par le Secrétaire général du Commonwealth pour trouver des moyens qui permettront à ce dernier d'aider le processus de négociation. Singapour comprend pourquoi il est nécessaire de ne pas lever les sanctions de façon unilatérale et prématurée. En outre, un embargo obligatoire sur les armements doit être retenu jusqu'à ce qu'un nouveau gouvernement soit élu à la suite d'élections justes et libres en Afrique du Sud.

Singapour est prête à aider le peuple d'Afrique du Sud au cours de cette difficile période de transition. Pour ce faire, notre premier ministre a

M. Chew (Singapour)

rencontré à plusieurs reprises M. Nelson Mandela ainsi que M. Walter Sisulu. Après leur réunion de Harare, M. Nelson Mandela a indiqué que l'ANC enverrait une délégation à Singapour pour étudier la question de la gestion d'un pays multiracial sur une base non raciale et également afin d'étudier le développement économique de Singapour.

Pour terminer, bien que des progrès aient été réalisés, de nouvelles mesures doivent être adoptées par le biais de négociations pacifiques durant le délicat processus de transition. L'objectif doit être d'éliminer totalement le régime d'apartheid et de le remplacer par une Afrique du Sud démocratique, unie et non raciste où la majorité noire gouverne mais où les droits des minorités sont respectés et protégés. Cela s'est avéré tout à fait possible dans des pays tels que la Namibie et le Zimbabwe. Mais, avant tout, le processus de changement doit être pacifique et non violent. Ce n'est que dans ce genre de situation que le développement économique pourra intervenir et que les investisseurs étrangers se sentiront encouragés à investir dans une Afrique du Sud de l'après-apartheid.

M. Chew (Singapour)

Sans développement économique et sans investissements étrangers, la population d'Afrique du Sud ne pourra pas jouir pleinement des avantages d'un gouvernement démocratique par la majorité. Enfin, nous espérons pouvoir bientôt accueillir à nouveau au sein de la famille des Nations Unies une Afrique du Sud où un gouvernement aura été démocratiquement élu, et la voir reprendre son siège légitime et jouer un rôle très important en tant que l'une des locomotives économiques de l'Afrique.

M. KUKAN (Tchécoslovaquie) (interprétation de l'anglais) : Après une année, nous avons la possibilité de voir si l'Afrique du Sud, où la politique d'apartheid a été appliquée pendant des décennies, évolue ou non vers le changement. Jusqu'à tout récemment, les nouvelles provenant de cette région faisaient état de l'oppression constante des populations métisses en Afrique du Sud et de la politique sud-africaine de déstabilisation envers les pays africains voisins.

Les derniers événements montrent, cependant, que l'Afrique du Sud a commencé et poursuit le processus de démantèlement graduel du système de l'apartheid. En octobre 1990, la loi interdisant l'utilisation des infrastructures publiques par certains groupes de la population et la loi martiale partout sur le territoire ont été abrogées.

En juin 1991, le Parlement de l'Afrique du Sud a démantelé les derniers piliers juridiques de l'apartheid, le Group Areas Act, le Land Act, le Development of Black Communities Act et le Population Registration Act. La nouvelle constitution démocratique et non raciste est en voie de préparation, et, après son adoption, le pays aura rompu à jamais avec la discrimination raciale légalisée.

La République fédérale tchèque et slovaque suit avec intérêt le déroulement du Sommet du Commonwealth à Harare, au Zimbabwe. Nous considérons sa décision d'annuler progressivement les sanctions contre l'Afrique du Sud comme une approche positive de la réalité actuelle et des changements démocratiques qui sont aujourd'hui en cours en Afrique du Sud. En tant qu'Etat qui n'a renoué avec ses anciennes traditions démocratiques que tout récemment, nous allons continuer à appuyer ces changements.

Nous nous félicitons des changements positifs en Afrique du Sud parce que la Tchécoslovaquie ne pourrait accepter que le régime de l'apartheid ne fasse l'objet que de simples changements de forme. Comme nous l'avons déjà souligné

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

à plusieurs reprises, la Tchécoslovaquie est tout à fait d'accord sur les principes de base en vue d'un arrangement futur dans la République d'Afrique du Sud contenus dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. En même temps, nous estimons que la communauté internationale devrait même à présent réagir avec plus de compréhension aux transformations positives intervenues dans la société sud-africaine au cours de l'année écoulée. Nous pensons qu'un climat plus favorable a été créé pour examiner la manière dont on pourrait lever les sanctions, y compris l'embargo sur les fournitures de pétrole, et envisager d'intégrer la République d'Afrique du Sud dans le système économique mondial. Le potentiel économique de ce pays doit être utilisé au profit de toute la population sans aucune distinction, telle que la couleur de la peau. A cet égard, le fait que les sanctions économiques imposées depuis si longtemps par la communauté internationale ont eu des répercussions négatives surtout pour le segment noir de la population ne devrait pas être négligé.

Le système politique de l'Afrique du Sud actuelle n'est plus celui de l'apartheid tel que nous le connaissions dans le passé. Le processus de changement démocratique entrepris par le gouvernement du Président De Klerk peut être considéré comme un effort sincère pour assurer la transition vers une société non raciale et démocratique. A ce propos, l'irréversibilité de ces changements est une question qui est souvent posée. Je suis sûr que nous sommes tous d'accord pour dire que la solution positive de nombreux problèmes dans le monde a été rendue possible par la fin de la guerre froide et par la tendance à une démocratisation à l'échelon mondial à laquelle presque tous les pays souscrivent, entre autres, dans les déclarations faites par leurs représentants à cette même tribune. Le monde a tout simplement changé. Jusqu'à ce que cette tendance à la démocratisation se développe davantage et se consolide, il n'est pas possible qu'un régime basé sur des idées complètement contraires à ce processus puisse exister dans un monde qui est lié par les mêmes idées. Notre adhésion à tous, Membres de cette organisation, aux principes de l'humanité, de la démocratie et du respect des droits de l'homme est la garantie la meilleure et la plus solide de l'irréversibilité des changements positifs en Afrique du Sud.

M. Kukan (Tchécoslovaquie)

La tournure du débat général sur le point 37 de l'ordre du jour auquel nous avons pu assister jusqu'ici donne l'impression que nous avons parfois confondu les notions d'apartheid et de société non démocratique. Il est tout à fait certain - nous n'avons aucun doute à ce sujet - que l'apartheid est un régime non démocratique et inhumain, mais pour ce qui est des critiques dont l'Afrique du Sud fait l'objet aujourd'hui, elles s'adressent davantage à une société non démocratique où les représentants ne sont pas élus au cours d'élections libres et égales qu'à un régime d'apartheid dont, dans une grande mesure, les piliers juridiques n'existent plus dans la pratique.

Nous estimons que les changements que j'ai mentionnés ont aussi créé les conditions préalables à l'établissement progressif des relations diplomatiques de la Tchécoslovaquie avec la République d'Afrique du Sud, qui vit depuis des dizaines d'années dans un isolement international. Dans la sphère politique, la Tchécoslovaquie a établi des relations diplomatiques avec la République d'Afrique du Sud au niveau des ambassades. Dans le domaine économique, nous avons déjà commencé à établir graduellement des relations économiques et commerciales directes entre les entreprises et les organisations tchécoslovaques et sud-africaines, tout en nous conformant strictement aux obligations de la Tchécoslovaquie découlant des résolutions adoptées par notre organisation dans les domaines militaire et de la sécurité.

La délégation de la République fédérale tchèque et slovaque a étudié avec intérêt le rapport du Comité spécial contre l'apartheid, dont nous apprécions les travaux, ainsi que le rapport du Secrétaire général, et elle espère que les résolutions qui seront adoptées sur la question de l'apartheid à cette session annuelle de l'Assemblée générale seront réalistes et équilibrées de façon qu'elles puissent, de manière pacifique, contribuer réellement à la transition de l'Afrique du Sud vers une société démocratique et prospère.

M. SNOUSSI (Maroc) : Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies accorde une attention particulière à la situation anachronique résultant de la politique d'apartheid instituée par l'Afrique du Sud. Cette politique, fondée sur la discrimination raciale et le déni des droits fondamentaux de la majorité sud-africaine, a été condamnée et rejetée par la communauté internationale tout entière, aussi bien dans ses principes que dans ses manifestations.

Le climat de détente internationale amorcé ces dernières années n'a pas manqué de contribuer à l'évolution positive de la situation en Afrique australe. En effet, l'adoption lors de la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale, en décembre 1989, de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe est la matérialisation des progrès accomplis dans ce cadre, dont notre organisation peut s'enorgueillir. L'adoption par consensus de cette déclaration témoigne de la volonté sans équivoque de la communauté internationale de jeter les bases de l'éradication totale du régime d'apartheid, aussi bien par l'application effective des principes universels énoncés dans la Charte des Nations Unies que par la création de conditions propres à la mise en place d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud.

Depuis l'adoption de ce document, l'Afrique du Sud connaît des développements importants et prometteurs. Ce pays se trouve en effet à un tournant décisif de son histoire. Un concours de circonstances internes et internationales favorables nous permet d'envisager avec optimisme la solution d'une crise qui a affecté non seulement ce pays mais également toute la sous-région pendant de nombreuses décennies.

C'est ainsi que le Gouvernement sud-africain a pris des mesures concrètes en vue de mettre en oeuvre les recommandations contenues dans la Déclaration sur l'apartheid. La libération de M. Mandela et d'autres prisonniers politiques, la levée de l'interdiction qui frappait les mouvements politiques, dont l'ANC et le PAC, la levée de l'état d'urgence, l'amorce d'un dialogue constructif entre les parties, et plus particulièrement le progrès important réalisé dans l'abrogation des lois fondamentales officialisant l'apartheid, sont autant de faits qu'il convient d'encourager. Ma délégation espère que

M. Snoussi (Maroc)

le processus engagé pourra se poursuivre dans un climat de paix et de réconciliation entre les parties, la violence et la confrontation ne pouvant que retarder, voire même compromettre, l'avenir politique du pays.

Dans ce contexte, mon pays se félicite de l'adoption par les différentes parties, au mois de septembre dernier, de l'Accord de paix national et estime que c'est là une étape importante et prometteuse en vue de l'ouverture de négociations constitutionnelles. Nous pouvons dès à présent nous déclarer optimiste du fait que la réunion préparatoire aux négociations constitutionnelles, qui a eu lieu les 29 et 30 novembre, se soit achevée dans un climat de satisfaction générale. C'est ainsi que cette rencontre a été qualifiée par le représentant du Gouvernement "de rupture catégorique claire et irréversible avec le passé" et par le représentant de l'ANC "de commencement de véritables négociations après une longue série de pourparlers préliminaires".

Notre optimisme ne doit pas cependant nous faire perdre de vue que ce processus historique risque d'être relativement long et laborieux, en raison notamment de la complexité des problèmes socio-économiques de l'Afrique du Sud et des attitudes non constructives, voire négatives, de certains milieux sud-africains à l'égard des changements en cours. C'est la raison pour laquelle mon pays espère qu'à chaque étape du processus les réformes réalisées pourront être inscrites dans les faits et bénéficier sans plus tarder à la majorité sud-africaine.

Mon pays note avec satisfaction la convergence de vues grandissante entre les parties sud-africaines sur un certain nombre de principes fondamentaux qui devront être énoncés dans une nouvelle constitution. Et nous formulons l'espoir de voir la rencontre prévue au mois de décembre entre toutes les parties intéressées aboutir à des résultats tangibles conduisant à l'élimination totale du régime de l'apartheid. Dans ce cadre, nous ne pouvons qu'être satisfaits de la sagesse des dirigeants du Gouvernement comme de l'opposition, qui ont pris conscience du fait qu'il n'y a pas d'autre option réaliste que celle du dialogue et de la négociation. Car, il est indéniable que c'est à eux, et à eux seuls, qu'il appartient de déterminer la forme de société et de gouvernement à laquelle ils aspirent.

M. Snoussi (Maroc)

Nous les encourageons vivement à faire preuve d'un maximum de souplesse pour surmonter les difficultés et les divisions héritées du système de l'apartheid. Nous formulons également le vœu de voir s'établir, lors de la période transitoire vers le nouvel ordre démocratique, des mesures de confiance réciproques par la mise en place d'un code de conduite et des mécanismes précis destinés notamment à faciliter la reconstruction et le développement économiques des régions dévastées par la violence.

Notre organisation, qui s'est réaffirmée ces dernières années comme l'instance privilégiée pour résoudre les problèmes internationaux les plus complexes, a la responsabilité particulière de veiller à ce que ce processus entamé sous son égide puisse se poursuivre dans les meilleures conditions et aboutir aux résultats escomptés. Dans ce cadre, la communauté internationale devra maintenir une attitude déterminée et constructive, et persévérer dans son action jusqu'à l'avènement d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale.

Le Royaume du Maroc, qui a toujours exprimé sans ambiguïté sa condamnation vigoureuse du système anachronique d'apartheid et apporté son soutien sans réserve aux droits du peuple sud-africain à la liberté, à la justice et à la dignité, ne peut que se réjouir de l'évolution de la situation dans cette partie du continent africain. Mon pays, qui a de tout temps privilégié les vertus du dialogue et du règlement des différends par des moyens pacifiques, a toujours tenu à être une terre d'accueil et de rencontre en vue de faire prévaloir la sagesse de l'échange de vues et de la compréhension.

M. OLIYNYK (Ukraine) (interprétation de l'anglais) : Depuis quelques années, les Nations Unies s'emploient de plus en plus activement à résoudre des problèmes et des conflits nombreux, persistants et complexes, régionaux et internationaux. Nous sommes aujourd'hui sur le point de franchir une étape décisive vers l'éradication rapide et définitive de ces formes irréductibles de discrimination et d'oppression. Pendant de nombreuses années, les efforts de la communauté internationale ont été axés sur la nécessité d'abolir la politique d'apartheid.

M. Oliyayk (Ukraine)

On ne saurait surestimer l'importance de la Déclaration adoptée par consensus à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Cette déclaration marque l'aube d'une phase nouvelle, que nous espérons être la dernière, du processus visant l'élimination de l'apartheid. Depuis son adoption, d'importantes transformations positives sont intervenues en Afrique du Sud. La plupart de ces mutations ont déjà été mentionnées par les orateurs qui m'ont précédé à la tribune. Aujourd'hui en Afrique du Sud, le processus politique est entré dans une toute nouvelle phase de négociations concrètes et élargies sur les transformations fondamentales à réaliser dans le pays. En raison de la complexité de la situation politique, sociale et économique en Afrique du Sud, et compte tenu de la diversité des approches envisagées par les parties quant à la répartition du pouvoir pendant la période de transition, à la structure finale du pouvoir et aux dispositions de la future constitution, il faut s'attendre à des négociations longues, pénibles et complexes.

La fragilité de la situation en Afrique du Sud exige que la communauté internationale fasse preuve de circonspection dans son encouragement et son appui au processus de négociation, seule voie pacifique débouchant sur une Afrique du Sud démocratique et non raciale. Il est aujourd'hui plus nécessaire que jamais que les négociations aillent droit au but en Afrique du Sud. La moindre action irréfléchie ou maladroite de l'extérieur - que ce soit la levée totale des sanctions ou l'exercice de pressions excessives sur le Gouvernement - risque de compromettre le processus politique. Pour l'Organisation, la sagesse consiste maintenant à créer un climat international propice autour de la table des négociations.

M. Oliynyk (Ukraine)

A cet égard, j'aimerais traiter principalement des travaux du Comité spécial contre l'apartheid qui, au cours des années, a joué un rôle important, à vrai dire prépondérant, dans la campagne internationale contre l'apartheid.

Le Comité spécial contre l'apartheid n'a jamais cessé de se développer; il a acquis énormément d'expérience et amélioré son système de coordination. Le Centre contre l'apartheid dispose désormais d'un potentiel considérable en matière de recherche et de publicité ainsi que d'une vaste banque de données d'information; il a également établi des liens étroits et productifs avec les forces anti-apartheid à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud. Mais, compte tenu des nouvelles circonstances, il conviendrait de procéder à un réexamen conceptuel du rôle joué par cet organe pour tenir compte des changements intervenus en Afrique du Sud. L'utilisation créatrice de la totalité du potentiel du Centre et son adaptation aux nouvelles réalités constituent désormais un impératif politique majeur pour le Comité spécial et le Centre contre l'apartheid.

L'Afrique du Sud est entrée dans une période de transition. Comme le dit le Secrétaire général dans son deuxième rapport intérimaire, durant cette période le processus politique risque d'être relativement long, voire vulnérable. Un haut degré de contradiction, d'incertitude, voire d'imprévisibilité, reste une des caractéristiques dominantes de cette phase transitoire. Le processus politique en Afrique du Sud étant néanmoins arrivé au stade des négociations concrètes visant à transformer dans la pratique la vie politique, sociale et économique de la société sud-africaine, les activités du Comité spécial contre l'apartheid devraient devenir plus constructives, plus souples et plus importantes.

Le travail créateur du Comité spécial contre l'apartheid et du Centre contre l'apartheid est plus nécessaire que jamais pour accroître la contribution de ces organes à un règlement pacifique en Afrique du Sud. Le Comité spécial contre l'apartheid pourrait entreprendre dès maintenant l'élaboration d'une nouvelle approche pour cette période de transition.

A notre avis, une des tâches principales de la communauté internationale, et donc du Comité spécial, à ce stade, est de promouvoir le large processus de négociation en cours concernant l'établissement d'une démocratie multipartite et non raciale en Afrique du Sud, de faire tout son possible pour que les

M. Olynyk (Ukraine)

négociations continuent sur cette voie et d'encourager les dirigeants politiques à faire avancer les négociations et à faire tout ce qu'ils peuvent pour améliorer les perspectives de changement pacifique en Afrique du Sud.

Au cours des prochaines années de transition, il faudra veiller à maintenir l'opinion publique au courant de l'évolution de la situation en Afrique du Sud. Tous les faits concernant les violations, par le Gouvernement sud-africain, de ses propres promesses et accords avec les mouvements de libération devront être suivis de près par les Nations Unies et portés à l'attention de la communauté mondiale. Il conviendrait d'insister davantage sur l'appui à donner aux initiatives pratiques des mouvements de libération et de les faire connaître du grand public. Cela renforcerait la pression morale exercée sur le Gouvernement.

L'abolition des piliers législatifs de l'apartheid ne signifie pas que l'apartheid ait été complètement éliminé. Il est sur le déclin mais il est loin d'être mort. Son instinct de survie est encore très fort étant donné ses racines historiques profondes.

La complexité de la situation transitoire en Afrique du Sud exige de toute évidence l'appui large et constant de la communauté internationale. Cet appui ne sera efficace que s'il est coordonné de façon appropriée. Le développement politique, social et économique, la protection des droits de l'homme et la démocratisation de la société sud-africaine sont autant de problèmes qui doivent être abordés ensemble.

Le succès et l'efficacité de l'aide multilatérale politique, sociale et économique au processus de changement en Afrique du Sud dépendront surtout des efforts concertés de tous les organes compétents de la famille des Nations Unies. Il faut continuer de promouvoir et développer les instruments de coordination fiables. Un premier pas dans ce sens a déjà été franchi par le Comité spécial contre l'apartheid mais, pour ce qui est de la coordination, son mandat devrait être consolidé. Cela est important du fait qu'au cours de la période de transition, notamment, la nécessité d'une forme quelconque de structure internationale intérimaire risque de se faire sentir si la violence continue de faire obstacle à la bonne marche du processus fragile de règlement politique. L'objectif est ici de contribuer à permettre au pays, par le biais des arrangements transitoires, de passer de l'apartheid à la démocratie non raciale.

M. Oliynyk (Ukraine)

Durant la période de transition en Afrique du Sud, des élections locales, régionales et nationales devront avoir lieu en Afrique du Sud, élections qui exigeront peut-être aussi une certaine forme de supervision internationale pour en garantir le déroulement libre et équitable.

La participation éventuelle d'un groupe de médiation international au processus politique en Afrique du Sud doit être préparée d'avance et de manière appropriée. Une mission d'enquête et de surveillance des Nations Unies en Afrique du Sud pourrait être créée, qui aurait pour mission de rassembler des renseignements de première main en vue de procéder à une évaluation globale de la situation politique dans le pays et d'élaborer des recommandations aux fins d'une réponse internationale appropriée.

De toute évidence, la mission des Nations Unies ne doit pas affecter la souveraineté de l'Afrique du Sud ou constituer une ingérence dans les affaires intérieures de ce pays. Après la période de transition, on pourrait en faire un centre d'information des Nations Unies.

Il est évident que je n'ai fait qu'exprimer nos idées, sans faire de propositions officielles. Le Comité spécial contre l'apartheid pourrait peut-être tenir compte de ces idées lorsqu'il analysera le débat sur ce point de l'ordre du jour à la présente session de l'Assemblée générale.

Pour terminer, j'aimerais remercier M. Ibrahim A. Gambari, Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Comité spécial contre l'apartheid, de la manière énergique et avisée dont il a dirigé le Comité spécial au cours de cette période cruciale de changement en Afrique du Sud.

M. BASHARMAL (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Ma délégation constate avec plaisir que l'examen, par l'Assemblée générale, de la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain se déroule cette année à un moment où les perspectives d'avenir sont bonnes. Non seulement l'atmosphère internationale s'est améliorée dans l'ensemble - ce qui facilite la recherche d'une solution aux différents problèmes auxquels se heurte l'humanité - mais en Afrique du Sud même des mesures ont été prises pour préparer la voie à un démantèlement pacifique du système d'apartheid. La Namibie, grâce à la lutte héroïque de son peuple sous la direction de la South West Africa People's Organization et de l'appui soutenu de la communauté internationale, est aujourd'hui un pays libre.

M. Baharmal (Afghanistan)

En Afrique du Sud même, certains changements positifs sont intervenus. En butte depuis des années à la condamnation morale prononcée de façon répétée contre l'apartheid et aux sanctions économiques imposées par la communauté internationale, Pretoria a fini par comprendre que l'apartheid ne pouvait plus durer sous quelque forme que se soit. Une seule et dernière mesure courageuse lui reste à prendre : démanteler une fois pour toutes l'apartheid au profit d'un système démocratique et non racial pour l'ensemble du peuple sud-africain.

A cet égard, nous nous félicitons de la libération d'un certain nombre de prisonniers politiques, de la levée de l'état d'urgence et de l'interdit frappant les partis politiques de l'opposition, et d'un certain nombre d'autres améliorations.\*

---

\* M. Legwaila (Botswana), Vice-Président, assume la présidence.

M. Rashidul (Afghanistan)

Cependant, nous notons avec préoccupation que le mécanisme fondamental du système d'apartheid est encore en place. La communauté internationale a été unanime dans son verdict selon lequel l'apartheid ne peut être réformé. La seule solution, par conséquent, réside dans son élimination totale. La majorité sud-africaine et la communauté internationale n'accepteront rien de moins. Les autorités sud-africaines doivent adopter toutes les mesures nécessaires pour créer des conditions favorables à un remplacement négocié et pacifique de l'apartheid par un système de gouvernement non racial et démocratique.

Pour ce faire, ma délégation est profondément préoccupée par la vague récente de violence qui a déferlé sur l'Afrique du Sud et qui a entraîné de lourdes pertes en vies humaines et infligé des souffrances à la population. Alors que nous pensons que cette violence est le résultat direct de la nature violente de l'apartheid lui-même, nous estimons que les autorités sud-africaines doivent assumer leur responsabilité en assurant la sécurité de tous les segments de la population sud-africaine.

Sur une note positive, ma délégation appuie les pourparlers qui ont eu lieu entre l'African National Congress (ANC) et les autorités blanches sud-africaines. Cependant, nous estimons que ces autorités devraient appliquer d'autres réformes afin que ces pourparlers puissent porter sur la question de fond de la future constitution du pays et de son système politique. Tout en saluant la décision de l'ANC de suspendre la lutte armée en tant que signe de bonne volonté, nous réalisons que les mesures prises par les autorités sud-africaines jusqu'à maintenant, bien qu'elles aillent dans la bonne direction, ne suffisent pas pour ouvrir la voie à des négociations rapides et constructives.

Les premiers changements positifs dont nous avons été témoins en Afrique du Sud sont en grande mesure dus à la lutte héroïque de la majorité non blanche de la population sud-africaine. Leur rejet et leur mépris du système honni de l'apartheid, exprimés avec un grand courage face au mécanisme répressif du régime de Pretoria, ont véritablement permis d'ouvrir la voie menant au démantèlement de l'apartheid. Cependant, nous aimerions également noter l'effet considérable qu'a eu l'appui de la communauté internationale à cette juste cause. Notamment, il faudrait mentionner la Déclaration sur

M. Basharmal (Afghanistan)

l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée à l'unanimité à la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le régime sud-africain doit appliquer pleinement les mesures recommandées par la Déclaration.

A cet égard, je voudrais attirer l'attention des représentants sur le rapport intérimaire du Comité spécial contre l'apartheid, en date du 10 juin 1991, qui déclare clairement :

"Un an et demi après l'adoption de la Déclaration, le régime sud-africain n'a pas encore rempli les cinq conditions qui y étaient énoncées en vue de créer un climat propice aux négociations."

(A/AC.115/L.675, par. 5)

Tandis que nous notons avec regret que les dispositions de la Déclaration ne sont pas encore mises en œuvre dans leur totalité par le régime sud-africain, ma délégation estime que l'attention devrait se concentrer sur les obligations qui au titre de la Déclaration incombent aux Etats Membres de cette organisation conformément au devoir commun de l'humanité d'éliminer le système honteux et inhumain d'apartheid. A cet égard, nous appuyons vigoureusement le maintien et le renforcement des sanctions internationales contre le régime sud-africain.

Malheureusement, nous entendons les voix impatientes de quelques pays qui réclament la levée des sanctions bien que le mécanisme de l'apartheid n'ait pas été complètement détruit. Nous ne voyons aucune raison de lever les sanctions contre l'Afrique du Sud. Les sanctions en tant que moyens de pression efficaces devraient être maintenues tant que l'apartheid existe.

La délégation de la République afghane répète une fois encore son engagement d'appuyer le peuple sud-africain dans sa lutte légitime contre l'apartheid jusqu'à son élimination complète de la face de notre planète.

Nous estimons que la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, devraient jouer un rôle important pour aider le peuple sud-africain qui a souffert de l'apartheid pendant plusieurs décennies et qui a lutté avec persévérance pour mettre fin pour toujours à la politique d'apartheid. Le peuple sud-africain devrait avoir la possibilité d'exercer ses droits de l'homme et ses libertés fondamentales sans distinction de race ou de couleur. L'apartheid est loin d'être révolu, et nous devons demeurer vigilants jusqu'à ce qu'il soit complètement éliminé.

M. MOHAMMED (Iraq) (interprétation de l'arabe) : La communauté internationale est confrontée aujourd'hui par un fait des plus importants : le régime raciste est toujours en vie, en dépit des nombreuses mesures prises et de certains événements positifs. Le monde continue à subir les maux de ce régime, qui est un défi constant à la justice et aux principes de la Charte et du droit international. De par son existence continue, il cause et enflamme la violence dans le pays et empêche la marche du peuple d'Afrique du Sud vers la liberté et l'égalité.

Pendant des années, la communauté internationale a demandé en priorité l'éradication totale du régime de l'apartheid afin de permettre au peuple sud-africain d'exercer pleinement ses droits légitimes dans un régime démocratique et non racial. C'est pourquoi l'Iraq a appuyé au cours des années passées et continue d'appuyer la lutte juste du peuple sud-africain pour sa liberté et sa souveraineté. La position de l'Iraq demeure inchangée, en dépit des temps difficiles qu'il traverse en raison de l'agression brutale dont il a été victime et des sanctions totalement inhumaines qui ont été imposées à son peuple courageux. Notre peuple s'est tenu aux côtés des autres peuples du monde contre le régime de l'apartheid, appuyant le peuple sud-africain et le peuple namibien, ainsi que les autres victimes de discrimination raciale; il a de plus soutenu les Etats de la ligne du front. L'Iraq a agi ainsi, mû par sa foi profonde dans les principes de justice, d'équité et d'égalité, et son souci d'honorer ses obligations internationales et de mettre en oeuvre les résolutions des Nations Unies, étant convaincu que c'est là la voie pacifique pour garantir la légalité internationale et pour permettre au peuple sud-africain d'exercer ses droits inaliénables.

M. Mohammed (Iraq)

Les changements positifs que nous observons en Afrique du Sud, ces deux dernières années surtout, sont le fruit de la lutte âpre et longue menée par son peuple et des grands sacrifices qu'il a consentis. Il ne fait pas de doute que cette évolution progressera grâce au renforcement de cette lutte et à l'accroissement de l'appui international apporté à ce peuple. Mais ceci ne se réalisera que si l'on garantit le respect des résolutions des Nations Unies contre le régime de l'apartheid, ce qui permettra au peuple sud-africain d'obtenir ses droits, et accélérera le processus de démantèlement du régime de l'apartheid. Toutefois, on aurait tort d'exploiter ces changements positifs pour éviter d'appliquer les résolutions de la communauté internationale, car, en ce faisant, on ne fera que prolonger l'existence du régime de l'apartheid au lieu de l'abolir et on créera de nombreuses difficultés pour les mouvements de libération nationale en Afrique du Sud.

Bien que la communauté internationale et les forces nationales sud-africaines se soient opposées à cette politique, certains pays bien connus continuent à la pratiquer et même font pression sur les autres pays pour qu'ils allègent les pressions internationales imposées sur le régime de l'apartheid. C'est là un autre exemple de la politique du double critère suivie par les pays occidentaux à l'égard de nombreux problèmes des peuples du monde. Ainsi, alors que ces Etats resserrent leur étau inhumain autour du courageux peuple de l'Iraq et d'autres peuples du tiers monde, utilisant l'embargo économique et la suspension de l'assistance et des crédits pour imposer leur volonté colonialiste et leurs critères à ces peuples et pour s'ingérer dans leurs affaires intérieures, et complotant pour modifier leurs systèmes politiques, nous voyons ces mêmes pays suivre des politiques contraires à l'égard du régime de l'apartheid à Pretoria qu'ils appuient de la même manière qu'ils appuient l'autre régime raciste à Tel-Aviv, leur fournissant une protection politique et morale ainsi que les moyens de se renforcer et de survivre aux dépens des peuples de l'Afrique du Sud et de la Palestine. En outre, cette politique crée un déséquilibre dans les relations économiques internationales et affecte négativement les Etats du tiers monde.

La persistance de la politique du double critère et ses effets négatifs ne peut que saper l'optimisme des peuples du tiers monde qui aspirent à un ordre international juste qui leur garantira leurs droits et leur assurera un avenir prospère où tous pourront être égaux sans aucune discrimination.

M. Mohammed (Iraq)

La similitude entre la situation dans notre région arabe et la situation en Afrique du Sud ne s'arrête pas aux souffrances endurées dans ces deux régions du fait de la politique injuste du double critère, mais elle s'étend aux résultats de la coopération stratégique continue entre le régime raciste d'Afrique du Sud et Israël, notamment dans le domaine des armements nucléaires.

En dépit de tous les faits connus de cette coopération, dont les derniers sont révélés dans le livre de Seymour Hersh, The Samson Option, qui a été récemment publié aux Etats-Unis d'Amérique, et en dépit de la condamnation par la communauté internationale de cette coopération, nous voyons les chantres du prétendu nouvel ordre mondial ignorer sciemment la coopération entre ces deux régimes qu'ils continuent à encourager. N'est-il pas particulièrement étonnant de voir le régime de l'apartheid en Afrique du Sud se doter d'une capacité nucléaire au moment où il est soumis à un embargo international obligatoire? Cela nous amène à poser cette question aux chantres du nouvel ordre mondial : Dans quelle mesure ont-ils respecté cet embargo et avec quelle ardeur se sont-ils souciés d'appliquer les principes du droit international et de la légalité internationale?

Au moment où nous nous joignons à ceux qui revendiquent des mesures légales contre ces deux régimes racistes, nous rappelons à la communauté internationale les graves dangers qui résident dans la complaisance à l'égard de ces deux régimes et du développement de leur capacité nucléaire qui constitue une menace réelle, non seulement contre les Arabes et les Africains, mais contre la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi il faut faire preuve de fermeté et accélérer l'abolition du régime de l'apartheid.

Pour conclure, ma délégation voudrait réitérer la politique constante de l'Iraq, qui consiste à n'entretenir absolument aucune relation avec le régime sud-africain de l'apartheid et à appuyer de façon constante la lutte du peuple sud-africain en vue de réaliser ses justes revendications et, en premier lieu, l'abolition totale du régime de l'apartheid et l'instauration d'un gouvernement démocratique non racial, fondé sur la justice et l'égalité pour le peuple sud-africain et qui garantira la prospérité et la stabilité dans la région.

M. McLEAN (Canada) (interprétation de l'anglais) : Nous nous réunissons à un moment extraordinaire, à une époque très prometteuse pour l'Afrique du Sud et son peuple. L'Afrique du Sud a fait l'année passée de grands progrès sur la voie de la démocratie. Comme nous l'avons répété dans ce débat, les piliers législatifs de l'apartheid ont été abolis, plus d'un millier de prisonniers politiques ont été libérés et les lois sur la sécurité ont été considérablement réformées. L'accord attendu depuis si longtemps avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés va permettre aux exilés de rentrer chez eux et aux Nations Unies d'être présentes pour la première fois dans le pays. Un processus de négociation a été lancé, qui conduira, nous l'espérons et nous le croyons, vers un accord sur une nouvelle constitution non raciale et démocratique.

Ces progrès importants constituent une victoire pour la justice. Ils sont une victoire dans la longue lutte menée par le peuple de l'Afrique du Sud. Ils sont un hommage rendu au leadership du Président De Klerk, que nous encourageons à persévérer dans cette voie. Ils donnent à espérer aux pays voisins de l'Afrique du Sud qu'ils pourront peut-être mettre un terme à leurs propres sacrifices au service de la cause commune.

M. McLean (Canada)

Mais beaucoup reste à faire. Malgré une amorce de mise en oeuvre de l'Accord de paix national, la violence politique sévit toujours aussi tragiquement. Personne n'a confiance dans les forces de l'ordre. L'apartheid continue d'exister dans l'éducation et les services sociaux. Il y a encore un grand nombre de prisonniers politiques, et il faut les libérer de toute urgence. La question la plus importante dans l'ensemble est que la majorité noire n'a toujours pas le droit de vote.

L'Afrique du Sud se trouve maintenant à la croisée des chemins. Le Gouvernement, les mouvements de libération et d'autres intéressés ont accepté de tenir, d'ici quelques semaines, un congrès pour une Afrique du Sud démocratique ouvert à tous les partis. Nos espoirs et notre appui accompagneront tous les participants. Mais ils ne doivent pas être accablés par nos attentes irréalistes. Comme les Sud-Africains sont les premiers à le dire, la route de la liberté ne sera pas facile.

Au-delà d'un engagement commun à négocier, les principales parties sont en désaccord sur de nombreux aspects des propositions concernant la constitution. La violence demeure une menace omniprésente pour ces négociations. Un des plus grands défis qu'affronte l'Afrique du Sud consiste à rendre opérationnelles sur le terrain, dans les townships et dans les communautés minières de l'Afrique du Sud, les structures récentes de l'Accord de paix national. Mais en fin de compte, c'est le Gouvernement sud-africain qui est responsable de la paix et de la stabilité. Le Président De Klerk et ses collègues doivent prendre des mesures décisives pour veiller à ce que les forces de sécurité fassent respecter la légalité de façon impartiale. La transparence - ce mot privilégié de la famille des Nations Unies ces jours-ci - est nécessaire dans toutes leurs actions.

Le Canada a beaucoup travaillé pour permettre la fin de l'apartheid et la création d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud. Comme je l'ai dit ici lors des années précédentes, nous croyons que c'est une question à propos de laquelle une action concertée avec d'autres nations des Nations Unies et du Commonwealth peut être décisive et qu'il ne faut pas y mettre fin parce qu'elle commence à porter ses fruits. Si je pense maintenant aux années passées, cette action a véritablement eu des résultats.

M. McLean (Canada)

Nos sanctions ont toujours été destinées à ramener le Gouvernement sud-africain à la raison et non à le mettre à genoux, à faire pression sur ce gouvernement pour qu'il entame des négociations avec les dirigeants de la majorité privée du droit de vote. Notre défi actuel, alors que s'amorce le processus de négociation, est d'élaborer une approche qui liera un réexamen des sanctions à des mesures réelles et concrètes de démantèlement de l'apartheid. Cette approche se révélera bénéfique en temps opportun et maintiendra simultanément la pression pour la poursuite des changements.

Les décisions récentes des chefs de gouvernement du Commonwealth vont dans ce sens. En reconnaissance des progrès déjà accomplis, les restrictions affectant les visas, les liaisons aériennes, la promotion du tourisme et les échanges culturels et scientifiques ont été levées. Le Canada, pour sa part, a également supprimé ses restrictions nationales concernant les contacts civils officiels, les missions parlementaires et les accréditations diplomatiques. Le boycottage sportif est annulé dans certains cas, après l'acceptation par l'organisation sportive sud-africaine non raciale appropriée de reprendre la compétition internationale et la réadmission de ce sport au sein de l'organe dirigeant international compétent. Nous avons été très heureux d'accueillir des patineurs artistiques sud-africains au championnat mondial junior tenu au Canada le mois dernier.

Pour ce qui a trait aux sanctions relatives au commerce et aux investissements, le Commonwealth a convenu qu'elles pourront être levées lorsque des mécanismes de transition appropriés auront été adoptés, ce qui permettra à toutes les parties de participer pleinement et efficacement aux négociations. Lorsqu'une nouvelle constitution démocratique aura été reconnue, les sanctions financières pourront être levées. Ce n'est qu'après qu'un gouvernement élu durant l'après-apartheid sera fermement installé que l'embargo sur les armes et les mesures connexes pourront être supprimés.

Le Canada regarde vers l'avenir. Nous regardons au-delà des négociations et des sanctions. Nous voulons être des partenaires pour amorcer aujourd'hui la construction de l'Afrique du Sud de demain. Pour maintenir l'appui vital du Canada, face aux priorités concurrentes ailleurs dans le monde, notre Comité parlementaire sur le développement et les droits de l'homme fait actuellement de l'Afrique du Sud et de la région son principal objet d'étude.

M. McLean (Canada)

Cette année, nous fournirons plus de 15 millions de dollars pour aider les victimes de l'apartheid. Un tiers de cette somme est consacrée à l'éducation, sous forme de bourses d'études dans les deux pays, d'une formation communautaire et professionnelle, et d'un soutien au Programme d'enseignement et de formation des Nations Unies pour l'Afrique australe et aux Commonwealth Nassau Fellowships. Nous venons d'annoncer la création, étalée sur trois ans, d'un fonds spécial de 9 millions de dollars. Ce fonds viendra en aide à d'autres programmes de développement communautaire et de mise en valeur des ressources humaines, qui associeront des organisations non gouvernementales canadiennes et sud-africaines. Ce besoin est nettement mis en évidence dans les conclusions du Groupe d'experts du Commonwealth, dont le rapport affirme qu'il n'y a, en Afrique du Sud, que 3 000 Noirs qui occupent des postes techniques, professionnels et de direction, comparativement à quelque 180 000 Blancs.

Le Canada a alloué 1,5 million de dollars pour le rapatriement des exilés par le HCR, et la même somme, par l'intermédiaire des églises, pour la réintégration des prisonniers politiques libérés. Nous nous sommes engagés à fournir 2,8 millions de dollars supplémentaires pour la réinstallation à long terme de ces deux groupes. Notre centre de recherche pour le développement international appuie activement la recherche en matière de politiques de santé et de logement et vient d'aider à mettre sur pied un réseau de recherche sur la politique économique en Afrique du Sud. Et finalement, mais tout aussi important, notre fonds du dialogue d'un montant de 1,8 million de dollars finance, premièrement, l'amélioration des communications au travers des frontières raciales, deuxièmement, des initiatives locales pour mettre fin à la violence communautaire, et troisièmement, des recherches en matière constitutionnelle et des spécialistes pour aider à aplanir le terrain en prévision des négociations.

L'ONU doit apporter sa propre contribution. Nous nous réjouissons des efforts faits pour élaborer des résolutions plus réalistes et plus constructives. Mais des résolutions seules ne suffisent plus en cette période de transition.

Nous attendons avec impatience que le système des Nations Unies s'engage davantage en Afrique du Sud. Le HCR est déjà sur place pour préparer le retour massif des exilés. Le Programme contribuera bientôt à l'éducation des

M. McLean (Canada)

exilés et d'autres victimes de l'apartheid. Lorsque l'Afrique du Sud aura un gouvernement transitoire qui inspirera confiance de façon générale, nous aimerions que le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et les autres institutions spécialisées lancent des programmes techniques et de développement. A mesure que le pays connaîtra une normalisation politique, il devra bénéficier de plus en plus des services dont disposent normalement les Etats Membres.

Alors que la communauté internationale renoue ses liens avec l'Afrique du Sud, nous aimerions que l'Afrique du Sud agisse de même avec le monde. Elle pourrait par exemple, après son adhésion bienvenue au Traité sur la non-prolifération nucléaire, signer les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme, comme l'a récemment proposé le Secrétaire général et comme le préconise depuis longtemps son ministre des affaires extérieures. Elle pourrait devenir partie à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Quel puissant symbole pour l'avenir ce serait!

Ces mesures pourraient être prises par l'actuel gouvernement. Dès qu'un gouvernement transitoire inspirant la confiance générale sera mis sur pied, il deviendra possible de rétablir la participation de l'Afrique du Sud à cette assemblée en tant qu'Etat Membre. Il restera encore à régler la question de ses arriérés financiers, mais un tel gouvernement se rendra compte qu'il existe une volonté de régler cette question dans un esprit de consensus, qui reflétera tant l'accès de l'Afrique du Sud au statut de nation individuelle que son intérêt touchant la création d'un ordre mondial.

M. McLean (Canada)

Si les négociations portent leurs fruits, à la session de l'année prochaine, nous pourrions être rejoints par une délégation représentant la nouvelle Afrique du Sud. Nous pourrions alors être unis dans la recherche de solutions pour la société issue de l'apartheid. Mais dans ce débat, dans la discussion de ces projets de résolution, consacrons-nous à faire une réalité de notre rêve commun de voir l'éradication de l'apartheid.

M. MGHOKWERE (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : En 1989, l'Assemblée générale adoptait par consensus la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Cette déclaration était alors opportune et reste aujourd'hui une des principales sources d'inspiration pour la population majoritaire dépossédée d'Afrique du Sud dans sa lutte légitime pour l'élimination de l'apartheid et l'instauration de la liberté.

A cet égard, nous devons une fois de plus prendre dûment note du fait que la Déclaration précise que les parties concernées devaient, dans le contexte du climat voulu, négocier de bonne foi l'avenir de leur pays et de son peuple dans une atmosphère qui, par accord mutuel entre les mouvements de libération et le régime sud-africain, soit exempte de violence. En outre, la Déclaration énumère une série de cinq mesures que le régime doit prendre pour créer une atmosphère propice aux négociations.

Nous devons reconnaître que depuis l'adoption de la Déclaration, une évolution positive s'est produite en Afrique du Sud, notamment l'abrogation de certaines lois de l'apartheid. Cependant, nous regrettons vivement que le Gouvernement sud-africain n'ait pas encore créé l'atmosphère propice à une activité politique libre.

A cet égard, nous sommes vivement préoccupés par la persistance tragique de la violence dans ce pays. Cette violence, qui a provoqué la mort de milliers d'innocents, jette le doute sur l'impartialité du régime sud-africain dans le processus de négociation. La situation a été rendue plus confuse encore par les révélations récentes sur l'utilisation secrète de fonds publics par le Gouvernement en faveur de certaines organisations politiques. Il est regrettable que, contrairement aux prévisions, la signature de l'Accord de paix national en septembre 1991 n'ait pas mis fin à la violence. C'est pourquoi nous prions toutes les parties, et tout particulièrement le

**M. Mybokwe (Nigéria)**

Gouvernement d'Afrique du Sud, de mettre un terme de toute urgence à la violence et de s'engager dans des négociations et dans le processus de paix, que nous considérons comme la voie inévitable vers la démocratisation. Nous partageons l'avis selon lequel la violence, si elle n'est pas rapidement contrôlée, donnera naissance, ainsi que le notait récemment le Comité spécial contre l'apartheid, à un héritage de profonde colère et de haine que la future Afrique du Sud ne peut se permettre.

Tout en saluant les changements positifs survenus en Afrique du Sud, l'Organisation ne peut se permettre de perdre de vue le fait que le but souhaité est une société juste et démocratique fondée sur une constitution démocratique et non raciale, obtenue par la voie de négociations entre toutes les parties concernées. Notre principal objectif, maintenant, est la démocratisation en Afrique du Sud. Elle implique l'adoption et l'application du principe "un homme/une voix", dans un environnement non racial où la population tout entière de l'Afrique du Sud jouirait de la liberté de décider du choix de ses dirigeants, ainsi que la transformation d'un régime manifestement injuste en soi en un système démocratique acceptable par tout le peuple sud-africain et le transfert du pouvoir à la majorité.

Il est évident que nous ne pouvons atteindre le but souhaité que par la négociation. C'est pourquoi la communauté internationale doit attacher la plus grande importance à la Convention nationale pour une Afrique du Sud démocratique (CODESA) prévue pour le 20 décembre 1991. Il semble que les Nations Unies et certaines autres organisations internationales joueront le rôle d'observateurs lors de l'élaboration de la Convention. Nous devons donc saisir l'occasion d'apporter un soutien pratique et positif au processus de paix et de négociation en Afrique du Sud. Il est essentiel que nous aidions, par tous les moyens possibles, à maintenir l'élan et à empêcher les éléments extrémistes et leurs agents de faire échouer le processus qui a été mis en mouvement.

Il est impératif, à cet égard, que la communauté internationale continue à utiliser les moyens efficaces de pression jusqu'à ce qu'une société démocratique et non raciale soit établie en Afrique du Sud. Nous sommes convaincus que le relâchement des pressions devrait s'effectuer par étapes correspondant à la nature des changements en cours en Afrique du Sud, tels que

M. Mgbokwere (Nigéria)

par exemple un accord sur un mécanisme de transition approprié, un accord sur le texte d'une nouvelle constitution et l'investiture d'un nouveau gouvernement non racial, uni et démocratique en Afrique du Sud. Les déclarations réfléchies et complètes sur ce point de l'ordre du jour faites précédemment devant l'Assemblée par les dirigeants de l'African National Congress et du Pan Africanist Congress soulignent la nécessité d'une action internationale concertée et continue dans ce sens.

Il est hors de doute que l'abrogation des lois de l'apartheid n'élimine pas les séquelles et les pratiques héritées de l'apartheid. C'est pourquoi ma délégation prie instamment la communauté internationale de répondre à l'appel des Sud-Africains, tel que contenu dans le rapport du Comité spécial, pour qu'une aide soit étendue de toute urgence aux victimes de l'apartheid. A cet égard, la question de l'aide à leur apporter dans le domaine du développement des ressources humaines pour les préparer à l'Afrique du Sud du post-apartheid acquiert aujourd'hui une urgence accrue.

Nous aimerions saisir cette occasion pour exprimer notre reconnaissance au Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour son aide dans le retour des exilés. Le régime sud-africain doit, de son côté, faciliter le retour de tous les exilés.

M. Mybokware (Nigéria)

Ma délégation se félicite de la formation du Patriotic United Front. Nous avons toujours invité et engagé instamment le peuple opprimé d'Afrique du Sud à serrer les rangs afin de pouvoir oeuvrer plus efficacement ensemble en vue de réaliser son objectif commun. Nous faisons appel à lui pour qu'il reste uni lors de la prochaine convention, qui mettra probablement l'accent sur les questions clefs qui font l'objet de sa lutte.

Au moment où nous commençons à entrevoir la fin de l'apartheid, nous devrions être fiers de la réussite considérable de l'Organisation, due à ses efforts inlassables afin de mettre en oeuvre le processus d'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud. Nous estimons qu'il n'y a pas d'autre option si nous voulons faire des progrès dans la voie de la démocratisation dans ce pays. Pour sa part, le Nigéria continuera de donner son appui politique et matériel à tous ceux qui oeuvrent afin de mettre un terme à l'apartheid et de restaurer la liberté et la justice en Afrique du Sud. Nous ne ménagerons aucun effort pour que cette nouvelle aube, que nous attendons tous en Afrique du Sud, se lève aussitôt que possible. Le chemin à parcourir est encore tortueux et semé d'obstacles. Néanmoins, nous sommes fermement convaincus qu'une Afrique du Sud virile, démocratique, non raciale et unie prendra tôt ou tard la place qui lui revient dans la communauté des nations.

M. HUSSAIN (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Le monde subit des transformations rapides et spectaculaires et est balayé par un vent nouveau de lutte pour la liberté, la démocratie et la justice sociale. La démocratie, l'autodétermination et la défense des droits de l'homme fondamentaux et des libertés fondamentales ont pris une signification nouvelle et un caractère d'urgence. Toutefois, malgré les lauriers que nous, en tant que Membres des Nations Unies, pouvons à juste titre nous octroyer à l'occasion des nombreux résultats obtenus récemment, nous ne devons absolument pas oublier qu'il faut porter d'urgence un dernier coup à l'édifice croulant du colonialisme, de l'apartheid et de l'oppression.

L'apartheid en tant que système est incompatible avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il sape la dignité inhérente de l'homme et constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. Il n'était pas possible qu'il fût épargné par les transformations qui se sont produites dans le monde. Avec l'adoption de la

M. Hussain (Pakistan)

Déclaration historique sur les conséquences destructrices de l'apartheid, adoptée il y a environ deux ans, un processus inévitable de changement a été mis en branle, et depuis lors la communauté internationale a été témoin d'événements significatifs propices au démantèlement de l'apartheid.

M. Nelson Mandela, incarcéré pendant 27 ans dans les prisons sud-africaines, a été libéré. Il s'est adressé au monde dans cette même enceinte l'an dernier, sous des applaudissements enthousiastes. Nous l'avons entendu hier. C'est un homme d'Etat doté d'un charisme formidable, constructif dans sa manière d'aborder les problèmes et positif dans son attitude. Nous rendons hommage à ses efforts et le félicitons, lui et la majorité noire, pour tous les résultats qu'ils ont obtenus.

Nous nous félicitons également de l'abrogation d'un nombre de lois clefs de l'apartheid par les autorités sud-africaines, telles que le Group Areas Act et les Land Acts, la révision du Population Registration Act, la levée de l'état d'urgence à Natal, seule province où il était resté en vigueur, l'amendement de l'Internal Security Act de 1982 en juin de cette année, ainsi que de l'élan apporté aux activités politiques libres et de la libération d'un certain nombre de prisonniers politiques. L'Accord de paix national du 14 septembre 1991, signé par l'African National Congress, les autorités d'Afrique du Sud et un nombre d'organisations, a également été une lueur d'espoir faisant entrevoir une amélioration du climat propice aux négociations dans une atmosphère autrement polluée par la violence. C'est avec le même espoir et la même confiance que nous attendons les importantes négociations de fond relatives à l'avenir constitutionnel de l'Afrique du Sud, qui sont prévues pour le mois prochain. A notre avis, ces changements sont positifs et inévitables.

Cependant, bien que nous ayons entrevu un lambeau de ciel bleu, des nuages menaçants obscurcissent toujours le processus d'élimination totale de l'apartheid sous toutes ses formes. Certains événements négatifs récents préoccupent gravement ma délégation car ils pourraient avoir de dangereuses conséquences pour le fragile processus politique, la plus importante de ces conséquences étant la violence qui continue de croître et qui vise maintenant à déstabiliser le processus démocratique en particulier et la structure sociale en général. C'est d'autant plus troublant que des rapports indiquent

M. Hussain (Pakistan)

que le régime d'Afrique du Sud n'est pas entièrement innocent ni impartial quand il met fin à de telles activités. On parle de la complicité de certains éléments des forces de sécurité qui alimentent cette violence persistante et néfaste. De même, les inégalités socio-économiques profondes en Afrique du Sud, qui sont une conséquence directe du système répressif de l'apartheid, peuvent aussi avoir un impact sur le climat des négociations. La simple abrogation des lois de l'apartheid ne réparera pas les injustices infligées à la majorité noire depuis de longues années de répression et d'injustice. Ainsi l'abrogation ne peut défaire pour la majorité noire le processus largement répandu de dépossession foncière qu'elle a vécu au titre des Land Acts et par lequel à peu près 87 % du total des terres a fini entre les mains de la minorité blanche, qui ne constitue que 13 % de l'ensemble de la population. Des réformes foncières générales sont nécessaires, y compris la restauration de leurs droits à la terre aux victimes de déplacements et d'expulsions forcés. Une restitution économique est nécessaire pour examiner d'urgence les inégalités socio-économiques graves qui ont condamné plus de 53 % des Noirs à vivre en deçà du seuil de pauvreté par rapport à 2 % seulement de Blancs. En outre, l'absence de travailleurs noirs qualifiés peut être directement attribuée au système d'éducation de l'apartheid. Cette lacune se fera probablement sentir encore plus vivement dans une Afrique du Sud post-apartheid. Une importante réforme de l'enseignement est nécessaire à présent pour restructurer le système actuel aux échelons primaire, secondaire et tertiaire.

M. Hussain (Pakistan)

Les piliers de l'apartheid ont peut-être été éliminés, mais certaines des manifestations de discrimination restent et, par conséquent, son legs persiste. La majorité noire n'a toujours pas le droit de voter; les personnes nées avant le 25 juin 1991 continuent d'être racialement classifiées au titre du Population Registration Act modifié et le seront tant qu'une constitution démocratique non raciale n'entrera pas en vigueur; plus de 800 détenus politiques sont toujours incarcérés dans les prisons sud-africaines; les condamnations à mort continuent d'être prononcées et, en août 1991, selon le rapport du Secrétaire général, 19 personnes condamnées pour motif politique se trouvaient dans les cellules des condamnés à mort; depuis août 1991, parmi les 40 000 exilés politiques, 2 000 seulement avaient été rapatriés sous les auspices du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, étant donné que le régime hésite à accorder l'amnistie générale à tous les prisonniers politiques authentiques; la législation en matière de sécurité prévoit une détention préventive pendant 14 jours et la détention de témoins reste inchangée. Ces mesures discriminatoires encore en vigueur montrent qu'il n'y a pas de preuves tangibles que des changements profonds et irréversibles interviennent en Afrique du Sud, comme cela est envisagé dans la Déclaration, et, en conséquence, qu'il n'est pas justifié de lever les sanctions ou les pressions internationales contre l'Afrique.

Il est impérieux que la communauté internationale reste saisie de la question et surveille de près le processus politique. Elle doit agir et réagir conformément aux événements qui se produisent. A cet égard, ma délégation est tout à fait d'accord pour que la levée des sanctions se déroule en trois étapes, comme cela a été proposé par M. Nelson Mandela dans l'importante déclaration qu'il a faite hier à l'Assemblée générale. Les sanctions contre l'Afrique du Sud ont joué un rôle capital dans l'introduction des changements actuels dans le système d'apartheid et, de l'avis de ma délégation, elles restent pour la plupart nécessaires.

Nous sommes d'accord sur la recommandation du Comité spécial contre l'apartheid selon laquelle les boycottages universitaires et culturels et, dans des situations précises, sportifs devraient être levés. Lors de la réunion à Harare, du 16 au 22 octobre 1991, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont approuvé une levée par étapes des sanctions conformément aux

M. Hussain (Pakistan)

progrès spécifiques réalisés vers des négociations de fond sur la nouvelle constitution. Cependant, le moment de l'élimination des sanctions économiques, financières et militaires contre l'Afrique du Sud n'est pas encore venu. Toutes mesures visant à lever complètement les sanctions pourraient non seulement envoyer un faux message mais aussi saper le processus même. Cela éliminerait également l'influence que doit avoir la communauté internationale, et celle-ci ne pourrait plus exercer de pressions sur l'Afrique du Sud pour qu'une Afrique du Sud nouvelle et démocratique devienne une réalité au lieu d'un espoir. Nous ne saurions accepter rien de moins que l'élimination totale et le démantèlement du système anachronique d'apartheid.

En tant que membre du Conseil d'administration du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Afrique du Sud, le Pakistan a participé activement aux consultations que le Conseil a tenues et aux décisions qu'il a prises en vue de s'assurer que le Conseil d'administration exécute efficacement son mandat. A notre avis, malgré les récents événements, parfois même du fait de ces événements, il importe que le Fonds et la communauté internationale continuent de prêter une importante assistance sur le plan juridique, humanitaire et de l'éducation afin de répondre aux besoins actuels des prisonniers politiques, des anciens prisonniers politiques et des exilés rapatriés, ainsi qu'aux griefs légitimes découlant du démantèlement officiel des structures de l'apartheid.

L'odieux système d'apartheid représente l'antithèse même du credo du peuple du Pakistan. L'islam prêche que tous les hommes, sans distinction de race, de couleur ou de croyance, sont égaux devant Dieu. Pour nous, l'égalité et la fraternité ne sont pas seulement des principes opérationnels de morale et de comportement civilisé mais des articles de foi.

Le Gouvernement et le peuple du Pakistan ont toujours défendu la majorité opprimée en Afrique du Sud et continueront de le faire tant que cette majorité opprimée luttera pour ses droits et libertés fondamentaux. Nous avons systématiquement maintenu des sanctions contre l'Afrique du Sud, et nous continuerons de le faire tant que l'odieux système d'apartheid, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ne sera pas éliminé de façon irrévocable, irréversible et sans équivoque.

M. Hussain (Pakistan)

Nous sommes certains que les efforts résolus et concertés de la communauté internationale en vue d'éliminer l'odieux système d'apartheid seront bientôt fructueux et qu'une Afrique du Sud nouvelle, non raciale, unie et démocratique fondée sur la justice, l'égalité, l'autodétermination et un gouvernement par la majorité surgira des cendres de l'oppression brutale et de l'odieuse discrimination raciale, mettant ainsi fin à l'un des plus sombres chapitres de l'histoire de l'humanité.

M. KHARRAZI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Depuis que la seizième session extraordinaire de l'Assemblée générale a adopté la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique du Sud, la communauté internationale, notamment les Nations Unies, a suivi de près la question de l'élimination du système raciste du régime sud-africain. Dans la Déclaration, il est recommandé que soit créée une atmosphère propice aux négociations en vue de l'installation d'une Afrique du Sud démocratique et non raciale, fondée sur une nouvelle constitution. Afin de réaliser cet objectif, un programme d'action a été institué. Ce programme recommande à la communauté internationale de ne pas relâcher les mesures déjà prises pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid, tant que des changements réels profonds et irréversibles ne seront pas intervenus.

Ces deux dernières années, certains progrès concrets ont été réalisés. Je songe, par exemple, à l'élimination de quelques-uns des prétendus piliers essentiels de la structure institutionnelle de l'apartheid, à la libération de certains prisonniers politiques, à la levée de l'état d'urgence, à l'abrogation de la législation discriminatoire et au rapatriement d'un certain nombre d'exilés politiques. Un certain nombre de lois - par exemple le Population Registration Act, de 1950, les lois racialement fondées connues sous le nom de Land Measures Acts, de 1913 et de 1936, le Group Areas Act, de 1966, et l'élaboration du Black Communities Act - ont été abrogées en juin 1991, mais, comme le Comité spécial contre l'apartheid le déclare dans son rapport :

"peu de mesures ont été prises pour lui [abrogation] donner effet dans la pratique." (A/46/22, par. 3)

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

Malgré ces faits nouveaux, le système d'apartheid reste en place et le peuple opprimé d'Afrique du Sud continue d'être victime du racisme. Selon le rapport du Comité spécial, plus de 800 prisonniers politiques restent incarcérés dans les prisons sud-africaines. Du début janvier à la fin d'août 1991, 81 personnes ont été tuées ou blessées à la suite des activités menées par les forces de sécurité.

M. Kharrazi (République islamique d'Iran)

En outre, selon la Commission des droits de l'homme, au cours de la période allant de juin 1990 à juin 1991, 34 personnes ont été tuées par des escadrons de choc. Les inégalités socio-économiques constituent un autre problème important évoqué dans le rapport du Comité spécial contre l'apartheid selon lequel

"moins de 2 % des Blancs, contre 53 % des Noirs vivent en dessous du seuil de pauvreté." (A/46/22, par. 35)

Un rapport publié au début de 1991 indique également que 2,3 millions de Sud-Africains souffrent de malnutrition.

Compte tenu de ces éléments, il est évident que la communauté internationale ne peut être totalement satisfaite des récents changements intervenus en Afrique du Sud. L'élimination totale de la politique d'apartheid et l'instauration du respect des principes fondamentaux des droits égaux pour les êtres humains, quels que soient leur race ou leur couleur, sont essentielles.

L'application de la Déclaration adoptée par la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale revêt une importance toute particulière en ce qui concerne l'élimination complète de l'apartheid en Afrique du Sud. Comme il y est dit clairement, les sanctions contre le régime actuel doivent être strictement maintenues en tant qu'élément majeur de la position de la communauté internationale à l'égard de l'Afrique du Sud.

Dans la perspective de la mise en oeuvre de cette importante déclaration, la République islamique d'Iran a suivi attentivement la situation en Afrique du Sud. Afin de contribuer à l'élimination des pratiques inhumaines de l'apartheid, elle a toujours appuyé les résolutions de l'Assemblée générale condamnant la politique raciste de ce régime et coopéré avec diverses organes internationaux en vue de renforcer l'application des sanctions contre l'Afrique du Sud.

Bien que les mesures adoptées contre la politique de l'apartheid et ses activités militaires figurant dans la résolution 45/176 de l'Assemblée générale condamnent la collaboration entre Israël et l'Afrique du Sud, cette collaboration se poursuit activement entre ces deux régimes racistes, comme l'indique le dernier rapport du Comité spécial contre l'apartheid (A/46/22). Ce rapport considère que la levée sélective des sanctions contre l'Afrique

M. Kharrozi (République islamique d'Iran)

du Sud par certains pays est prématurée et non efficace. Nous pensons que la communauté internationale doit renforcer son appui aux opposants de l'apartheid et s'assurer que toutes les sanctions, notamment l'embargo sur les produits pétroliers et les armes, pour amener le régime sud-africain à éliminer l'apartheid sont strictement appliquées. Comme il est dit au paragraphe 193 du document A/46/22, toute levée sélective des sanctions "prive la communauté internationale de ses moyens d'action et de sa capacité de promouvoir le consensus".

Pour terminer, la République islamique d'Iran estime que des mesures concertées tenant compte du nouveau climat international permettront de démanteler le système honni de l'apartheid. Pour atteindre cet objectif et mener à une Afrique du Sud démocratique, non raciale et unie, il est nécessaire d'élaborer une nouvelle constitution avec la participation de tous les groupes patriotiques représentatifs du pays. A cet égard, l'unité des forces démocratiques opposées à Pretoria sera essentielle pendant les négociations relatives à l'élaboration d'une nouvelle constitution. Aujourd'hui plus que jamais, le monde est déterminé à éliminer la violence et le racisme. La communauté internationale ne peut faire moins pour atténuer les souffrances du peuple opprimé d'Afrique du Sud.

M. AFONSO (Mozambique) (interprétation de l'anglais) : Le communiqué des chefs de gouvernement du Commonwealth réunis récemment à Harare souligne, à juste titre, que les événements intervenus en Afrique au cours des deux dernières années sont le résultat de la ferme opposition à l'apartheid menée depuis de longues années par les forces démocratiques. Ils sont également le fruit de la ténacité et du courage des mouvements de libération.

De même, la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'apartheid et ses conséquences destructrices, qui s'est tenue en décembre 1989, a marqué le point culminant de l'isolement du régime et de l'opposition internationale à ses pratiques.

La Déclaration adoptée par la suite au cours de cette session extraordinaire a mis en évidence un certain nombre de questions dont la solution est considérée comme de la plus haute importance et de la plus grande urgence par la communauté internationale.

M. Alfouso (Mozambique)

Ainsi, le deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe (A/45/1052) mentionnant l'adoption de plusieurs mesures tendant à créer une atmosphère propice aux négociations est pour nous source d'encouragement. L'Afrique du Sud semble donc se diriger vers la discussion de questions de fond tels les principes constitutionnels, la mise sur pied d'un gouvernement intérimaire et, surtout, l'instauration d'un climat propice au libre exercice des activités politiques en Afrique du Sud.

Dans ce contexte, nous constatons avec satisfaction l'abrogation récente des principales lois de l'apartheid. Cependant, nous regrettons que ce système détestable soit toujours en vigueur, comme le démontrent clairement les déclarations de plusieurs délégations et les rapports relatifs à l'Afrique du Sud communiqués par le Secrétaire général. La majorité de la population de l'Afrique du Sud est toujours privée de ses droits politiques légitimes. La communauté internationale doit continuer à mobiliser ses ressources pour aider le peuple sud-africain dans sa lutte pour la démocratie, la dignité et la justice.

Mon gouvernement a déjà eu l'occasion de se féliciter de la signature de l'Accord de paix national intervenu le 14 septembre 1991 entre le Gouvernement sud-africain et les principales organisations de l'Afrique du Sud. Cet accord résulte de la nécessité urgente de s'attaquer à la violence sans précédent encouragée, financée et attisée par les forces toujours opposées à toute transformation démocratique. Ces forces souhaitent la pérennisation du système de l'apartheid pour protéger leurs privilèges et leurs intérêts égoïstes au détriment des intérêts du peuple sud-africain dans son ensemble.

M. Afonso (Mozambique)

Le résultat des pourparlers en cours dépendra, dans une large mesure, de l'existence d'un environnement exempt de violence et d'intimidation. Un tel climat favoriserait le renforcement de la compréhension et de la confiance entre tous les Sud-Africains.

Ma délégation a observé avec un vif intérêt les résultats de la Conférence du Front patriotique uni qui s'est réunie à Durban, en octobre dernier. A cet égard, nous nous félicitons de la création du Front patriotique uni. Nous notons avec un intérêt particulier que la Conférence a mis l'accent sur le rôle que joue la communauté internationale dans la surveillance des événements en Afrique du Sud.

Nous notons aussi avec satisfaction que l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine et le Commonwealth ont été invités à participer en tant qu'observateurs à la réunion préparatoire de la Convention pour une Afrique du Sud démocratique qui s'est tenue le mois dernier. Nous approuvons cette démarche.

Nous pensons donc qu'à ce stade, l'Organisation des Nations Unies devrait s'attacher prioritairement à continuer d'observer de près le processus qui conduit aux changements démocratiques en Afrique du Sud. Le Gouvernement, pas plus que les forces démocratiques d'Afrique du Sud, n'a rien à perdre à la transparence absolue du processus qui conduit à l'élimination de l'apartheid.

Il est vrai qu'il ne faut pas automatiquement établir un parallèle entre le rôle que l'Organisation des Nations Unies a joué en Namibie pendant le processus de décolonisation et celui qu'elle joue dans le processus actuel d'élimination de l'apartheid et d'instauration d'une Afrique du Sud démocratique et non raciste.

Cependant, il convient de se rappeler que dans les deux situations il existe un dénominateur commun. Afrique du Sud et Namibie figurent parmi les points les plus importants de l'ordre du jour de l'Assemblée générale pratiquement depuis la création de l'Organisation, et ces deux questions ont exigé du temps et de l'énergie.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la situation en Afrique du Sud, nous croyons que l'Assemblée générale, dans sa sagesse, souhaitera confier au Secrétaire général et au Comité spécial contre l'apartheid des responsabilités supplémentaires pour l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe.

M. Afonso (Mozambique)

Nous sommes encouragés par les efforts concertés qui sont faits pour créer le climat nécessaire à l'ouverture des négociations formelles sur une Afrique du Sud démocratique et non raciale. A cet égard, nous nous félicitons de la mise en place d'un comité préparatoire largement représentatif chargé de poser les bases d'une convention pour une Afrique du Sud démocratique.

Nous croyons que le seul fait que, pour la première fois, pratiquement tous les partis et organisations politiques sud-africains aient participé à ce processus indique en soi qu'ils sont prêts à régler les divergences existantes par la négociation.

Du haut de cette tribune, nous voudrions demander à nouveau au peuple sud-africain de rester vigilant et uni pour prévenir les tentatives des forces qui sont opposées à la transformation démocratique de l'Afrique du Sud. Nous pensons qu'il est grand temps que toutes les forces éprises de paix du pays profitent au maximum de l'impulsion qui a été donnée à l'occasion de la récente Réunion préparatoire relative à une convention pour une Afrique du Sud démocratique qui a eu lieu en octobre dernier.

Mon gouvernement attend avec intérêt la réunion de la Convention qui doit avoir lieu ce mois-ci à Johannesburg. Nous espérons sincèrement que la Convention conviendra d'un calendrier pour l'ouverture des négociations de fond.

Comme nous l'avons toujours affirmé, il est vital pour la paix, la stabilité, le progrès et la coopération en Afrique australe que s'instaure une société pacifique, démocratique et non raciale en Afrique du Sud. Notre région possède un potentiel économique énorme, qui permettra de constituer un marché viable dans un proche avenir, une fois que la paix sera rétablie et que des mesures de confiance entre les nations de la région auront été mises en oeuvre afin d'empêcher la résurgence de nouveaux conflits et de la violence.

Le rétablissement de la paix en Afrique australe reste une question urgente. Cela permettrait aux peuples de la région de faire tous les efforts possible dans l'intérêt du développement rapide et harmonieux des pays de la région.

Dix années d'efforts concertés dans le cadre de la Conférence de coordination pour le développement de l'Afrique australe (SADCC) nous amènent à espérer, avec une confiance renouvelée, que dès que nous pourrons agir dans

M. Afonso (Mozambique)

un environnement pacifique, les pays de la région obtiendront, à n'en pas douter, des résultats économiques meilleurs dans les années à venir.

Ce sera d'autant plus vrai qu'il faut tenir compte du fait que, malgré de longues années de guerre et de destruction dans la région et un environnement économique international défavorable, la plupart des Etats membres de la SADCC, y compris l'Angola et le Mozambique, ont connu des taux de croissance positifs en 1990 et 1991.

En 1990, les Etats membres de la SADCC ont accueilli parmi eux un nouveau pays, le dixième Membre de l'Organisation, la République de Namibie. Etant donné les chances de voir la région débarrassée de l'apartheid, nous espérons bien voir une Afrique du Sud démocratique, membre de la SADCC, participer à l'organisation sur la base de l'équité, de l'équilibre et de l'avantage mutuel.

En fait, la région se prépare déjà à cette éventualité. Un mécanisme de planification régionale, regroupant des Etats membres de la SADCC et les mouvements de libération d'Afrique du Sud, a été créé pour analyser et évaluer les sujets qui relèveront de la coopération régionale dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid.

Comme l'indique le rapport pour 1991 de la SADCC :

"L'objectif des efforts régionaux est principalement de réaliser l'intégration régionale des économies de la région par la voie de la coordination, de la rationalisation et de l'harmonisation des politiques micro-économiques et sectorielles des Etats membres. Le processus devrait aboutir à une meilleure complémentarité entre les progrès nationaux et régionaux."

Il est évident que la réalisation de cet objectif exigera un ensemble de mesures économiques telles que l'intégration des systèmes d'investissement, de production et d'échanges, y compris la promotion d'un mouvement plus libre des capitaux, des marchandises et de la main-d'oeuvre, ainsi que des déplacements de personnes, à l'intérieur de la région, afin de créer une véritable communauté des nations de l'Afrique australe.

Les pays de l'Afrique australe sont optimistes quant aux résultats de la conférence consultative annuelle de la SADCC avec la communauté des donateurs qui doit se tenir à Maputo l'année prochaine et dont le thème sera : "SADCC : vers l'intégration économique".

M. Afonso (Mozambique)

J'aimerais maintenant parler de la dimension extérieure des causes de l'apartheid, donc surtout de la guerre qui se poursuit au Mozambique. Mon ministre des affaires étrangères, Pascoal Mocumbi, a eu l'occasion en octobre dernier d'expliquer à l'Assemblée générale les efforts que nous avons déployés pour nous occuper de l'état de guerre au Mozambique et amener la paix et la tranquillité dans le pays.

A cette occasion, le Ministre a indiqué que le processus de négociation était difficile et lent, et qu'en sept séries de négociations directes entre le Gouvernement et la RENAMO, il n'a été possible de conclure qu'un cessez-le-feu partiel pour les couloirs de Beira et de Limpopo.

J'aimerais informer l'Assemblée que, depuis lors, les négociations ont quelque peu progressé. Le 18 octobre 1991, le Gouvernement et la RENAMO ont signé à Rome le premier Protocole sur les principes fondamentaux qui doivent guider les négociations. Le Protocole engage notamment les deux parties à travailler rapidement pour aboutir à un cessez-le-feu général au Mozambique et esquisse les modalités de la conduite des négociations en vue d'atteindre ce noble objectif.

Par la suite, le 13 novembre 1991, un deuxième Protocole portant sur les critères et modalités en vue de l'établissement et la reconnaissance des partis politiques a également été signé à Rome. Les négociations entreront dans une phase cruciale lorsqu'elles reprendront ce mois-ci pour examiner les questions en suspens, notamment les questions relatives au processus électoral et à la conclusion de l'accord général de cessez-le-feu.

L'engagement de mon gouvernement envers la paix reste aussi résolu que jamais et nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre cet objectif.

Nous avons dit à plusieurs reprises qu'absolument rien ne justifie la poursuite de la guerre au Mozambique. L'adoption d'une nouvelle constitution l'année dernière a créé un climat propice et de nouvelles occasions nécessaires au libre exercice par le peuple mozambicain de ses droits et libertés individuels. La nouvelle Constitution garantit à tous les citoyens la liberté de parole et d'association.

Toutes les forces politiques peuvent poursuivre leurs objectifs et tenter d'accéder au pouvoir par des élections libres et équitables au suffrage universel, sans avoir recours à la force.

M. Afonso (Mozambique)

Les pertes économiques résultant de la guerre d'agression et de déstabilisation qui a été perpétrée contre le Mozambique par le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud ont été estimées à 15 milliards de dollars. De plus, des centaines de milliers de Mozambicains ont perdu la vie. Des millions ont été forcés à se réfugier dans des Etats voisins, tandis que d'autres ont été déplacés de leur lieu d'origine dans le pays. Une grande partie des réalisations accomplies après l'indépendance dans les domaines critiques de la santé et de l'enseignement ont été annihilées par la guerre imposée à notre pays. Le développement s'est donc arrêté, avec des répercussions tragiques sur les conditions de vie de la population.

Les perspectives de paix au Mozambique exigent un engagement renouvelé de la part de la communauté internationale à l'appui de nos initiatives et de nos programmes en vue de normaliser et de réhabiliter les vies de millions de Mozambicains, ainsi que nos actions visant à relever les défis de la reconstruction et du développement. Nous sommes conscients que le chemin sera ardu et difficile, car notre population continuera malheureusement à subir les conséquences destructrices de l'apartheid en Afrique australe.

Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités pour reconstruire une société démocratique et prospère. Nous comptons sur la communauté internationale pour matérialiser ces nobles objectifs.

M. ABJUL CHAFFAR (Bahreïn) (interprétation de l'arabe) : Ces dernières années, la communauté internationale a déployé des efforts considérables pour faire pression sur l'Afrique du Sud afin qu'elle renonce à la politique d'apartheid qu'elle suit depuis plus de 40 ans. La lutte soutenue de la majorité noire, ainsi que les changements internationaux qui ont commencé à modeler le nouvel ordre mondial, ont entraîné un assouplissement progressif des politiques et des pratiques sévères d'apartheid menées par le Gouvernement sud-africain.

En juin 1991, le Parlement sud-africain a adopté le Population Registration Repeal Act, No 114, de 1991, ensuite le Abolition of Racially Based Land Measures Act, No 108, de 1991, qui abrogeait le Group Areas Act, No 36, de 1966, le Black Land Act, No 27, de 1913, le Development Trust and Land Act, No 18, de 1936, et le Black Communities Development Act, No 4, de 1984.

M Abdul Gheffar (Bahreïn)

A cet égard, le Secrétaire général des Nations Unies, dans son deuxième rapport intérimaire sur l'application de la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe déclare que :

"Si les lois fondamentales de l'apartheid ont été abrogées avant le mois de juin comme promis, les attitudes et les pratiques correspondantes n'ont pas disparu, pas plus que les conséquences de ces lois."

(A/45/1052, p. 3)

Le Secrétaire général a dit clairement que le Gouvernement de l'Afrique du Sud doit prendre des mesures efficaces et adopter des procédures pour supprimer réellement toutes les conséquences du système de l'apartheid qui a créé des disparités socio-économiques profondes dans ce pays. Par exemple, le revenu par habitant en 1991 a atteint 20 600 rand pour les Blancs et pas plus de 2 400 rand pour les Noirs. D'après le rapport du Comité spécial contre l'apartheid contenu dans le document A/46/22, daté du 20 novembre 1991, 53 % des citoyens noirs vivent en deçà du seuil de pauvreté. Le même rapport signale que la situation économique se détériore; elle est particulièrement grave dans les régions rurales desbantoustans, où 85 % des ménages noirs ont un revenu inférieur au niveau de subsistance. Un autre rapport, rédigé par le South African Institute of Race Relations (SAIRR) en juillet 1991, précise que 2,3 millions de citoyens en Afrique du Sud souffrent de malnutrition.

M. Abdul Ghaffar (Bahreïn)

S'agissant des dispositions positives prises par le Gouvernement sud-africain pour mettre fin à l'apartheid, Bahreïn espère que des mesures pratiques suivront pour que toutes les formes de discrimination raciale soient réellement abolies et que la majorité noire recouvre ses droits politiques.

La conférence préparatoire tenue le mois dernier, à laquelle ont participé une vingtaine d'organisations politiques sud-africaines de diverses tendances, est un événement important qui représente le début du consensus et de l'unanimité quant à la nécessité de mettre un terme au système de l'apartheid. La communauté internationale attend sans aucun doute avec optimisme la conférence prévue pour les 20 et 21 de ce mois, et à laquelle doivent participer les représentants de 20 organisations politiques sud-africaines. Cette conférence historique aura pour objectif d'élaborer une nouvelle constitution pour l'Afrique du Sud, basée sur la justice et l'égalité entre tous les secteurs de la population.

Nous espérons que le Gouvernement sud-africain suivra les principes, les directives et le programme de travail contenus dans la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe, adoptée par consensus le 14 décembre 1989, au cours de la seizième session spéciale de l'Assemblée générale. Il devra également appliquer la résolution 45/176 A de l'Assemblée générale, adoptée le 19 décembre 1990.

M. NYAKYI (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : L'année dernière, d'importants progrès vers l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud ont été réalisés. Ceci apparaît clairement dans le rapport du Secrétaire général, présenté conformément à la résolution 44/244 de l'Assemblée générale, ainsi qu'à celle du Comité spécial contre l'apartheid de la session actuelle de l'Assemblée générale.

Cependant, en dépit des progrès - dont nous nous félicitons -, les perspectives d'une Afrique du Sud libre, non raciale, unie et démocratique sont menacées par de sérieux problèmes, et le processus peut encore tourner court. Certes les progrès accomplis jusqu'ici justifient une certaine satisfaction, et F. W. De Klerk mérite d'être félicité pour le courage dont il a fait preuve en répondant positivement aux nombreuses pressions exercées afin de provoquer une transformation fondamentale de la société sud-africaine.

M. Nyakyi (Tanzanie)

Mais l'euphorie n'est pas actuellement de mise. La communauté internationale commettrait une faute grave si elle baissait sa garde en ce moment critique de l'évolution du processus politique en Afrique du Sud. On se souviendra que, le 14 décembre 1989, l'Organisation des Nations Unies adoptait la Déclaration sur l'apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Cette déclaration énonçait neuf principes fondamentaux, qui devaient servir de base à la recherche d'une solution - acceptable sur le plan international - au problème de l'apartheid, et de cinq conditions préalables que le régime de Pretoria doit satisfaire pour créer le climat nécessaire à des négociations authentiques. Elle énonce également des directives pour de telles négociations et propose à la communauté internationale un programme d'action en sept points pour éliminer l'odieux système d'apartheid grâce à un appui au combat mené pour les victimes de l'apartheid, ainsi qu'aux Etats de première ligne et autres Etats voisins qui luttent contre la déstabilisation.

Un certain nombre des conditions préalables énoncées dans la Déclaration ont été remplies par Pretoria. Dans ce domaine, la mesure la plus récente a été l'abrogation, en juin, des fameux piliers de l'apartheid - les Land Acts de 1913 et de 1936, le Group Areas Act de 1966, le Black Communities Development Act de 1984, les amendements au Population Registration Act de 1950, et l'Internal Security Act de 1982. Les plus récentes mesures prises par le régime, ainsi que certaines prises antérieurement, telles que la légalisation de toutes les organisations politiques, la levée de l'état d'urgence et la libération de certains prisonniers politiques - notamment de très connus, tel Nelson Mandela - ne doivent pas faire oublier que le bilan du régime, relativement aux cinq conditions préalables, a été hésitant et partiel.

Tous les prisonniers politiques n'ont pas été libérés. Parmi les prisonniers politiques encore à libérer, plusieurs sont emprisonnés dans des bantoustans, dont le régime ne serait pas responsable. Des procès politiques sont en cours et, bien qu'il n'ait été procédé à aucune exécution politique depuis l'adoption de la Déclaration en 1989, les crimes politiques continuent d'être sévèrement punis par le pouvoir judiciaire du régime.

La Déclaration prévoit des négociations dans une atmosphère exempte de violence. La situation actuelle en Afrique du Sud, notamment dans les townships autour de Johannesburg, est loin de satisfaire à cette exigence.

M. Nyakyl (Tanzanie)

Le régime a toujours nié sa responsabilité dans la vague de violence qui secoue actuellement le pays, et pourtant les preuves d'une troisième force sont écrasantes dans ce que le régime et ses alliés ont choisi de caractériser comme une violence de "Noirs contre Noirs". La révélation récente du financement secret d'organisations politiques choisies, avec pour sinistre objectif d'affaiblir ses ennemis politiques, en est la plus récente. Des preuves ultérieures ont montré qu'en dépit des dénégations, cette collaboration sordide s'est poursuivie et qu'un financement supplémentaire a été fourni pas plus tard qu'en juin de cette année.

Ces preuves n'émanent pas seulement des forces anti-apartheid. Beaucoup d'entre nous, notamment des militants des droits de l'homme, des journalistes et des individus précédemment associés aux forces de sécurité, ont fourni des preuves liant les bataillons de la mort, tels que le Koevoet, le Buffalo Battalion et des éléments de la RENAMO, à la vague de violence qui continue de frapper les townships d'Afrique du Sud.

Ces obstacles n'ont pas dissuadé les forces anti-apartheid d'aller de l'avant à la recherche d'un règlement négocié. Nous les félicitons d'avoir refusé à leurs détracteurs la satisfaction qu'ils recherchent : le sabotage du processus de négociation. Nous les félicitons, en particulier, du rôle qu'ils ont joué dans la concrétisation des accords de paix destinés à mettre un terme à la violence. Nous appelons toutes les parties concernées à se joindre à cet effort. Le régime est investi à cet égard d'une responsabilité particulière en tant que partie aux accords et qu'autorité responsable du maintien de l'ordre. Il doit exercer ses responsabilités avec impartialité et transparence, à la satisfaction de la population majoritaire d'Afrique du Sud. Le monde surveillera le régime dans sa manière de s'acquitter de cette responsabilité.

Les considérations qui précèdent justifient pleinement l'appel lancé par les forces anti-apartheid en faveur de l'établissement de dispositifs transitoires, dont l'impartialité ne puisse faire de doute. Comme les mouvements de libération, nous ne croyons pas qu'il soit concevable de confier au régime sud-africain actuel le double rôle de joueur et d'arbitre pendant

M. Nyakvi (Tanzanie)

la période de transition : le régime lui-même a des intérêts bien compris qui diffèrent de ceux des forces anti-apartheid à la table des négociations. Cela étant, nous reconnaissons sans réserve qu'il est urgent d'établir des arrangements transitoires appropriés pour surveiller la période de transition pour passer d'un gouvernement par la minorité à un gouvernement par la majorité.

M. Nyakyi (Tanzanie)

La Déclaration envisage également que les activités politiques soient libres pendant la période menant aux négociations. Les mouvements de libération avaient raison d'affirmer que, tant que de 30 000 à 40 000 de leurs compatriotes se trouveraient encore en exil, cette condition ne serait pas remplie. Il est satisfaisant de noter que grâce à l'accord conclu entre le régime et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ces citoyens sud-africains pourront maintenant rentrer dans leur pays. Nous prions instamment toutes les personnes concernées de prêter leur concours et leur appui pour assurer la mise en oeuvre rapide de cet accord. Nous espérons que les ressources nécessaires pour réinstaller et réintégrer les exilés dans la communauté seront disponibles.

A ce stade, nous voudrions également louer et féliciter les mouvements de libération de leur décision de former un front patriotique uni, décision qui, à notre avis, facilitera considérablement le processus de négociation. Ce n'est que par le biais d'un effort concerté et uni que le succès souhaité pour les opprimés pourra être obtenu. Nous espérons que les divergences qui sont apparues récemment entre eux à propos des dispositions concernant une convention sur une Afrique du Sud démocratique ne persisteront pas et que leur position commune sera rapidement rétablie.

Maintenant moins que jamais les forces anti-apartheid peuvent se permettre d'ignorer la seule arme qui puisse leur assurer le succès à la table des négociations. Avant même le début des négociations de fond, il devient évident que la poursuite des consultations avec le régime exige toute l'unité que les forces démocratiques en Afrique sont capables de mobiliser.

Dire que le régime sud-africain n'a pas accepté de son plein gré de procéder à des négociations, mais qu'il l'a essentiellement fait en réponse aux lourdes pressions exercées à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique du Sud par la majorité opprimée et par la communauté internationale revient à enfoncer une porte ouverte. Il va sans dire que les pressions sont nécessaires pour garder le régime à la table des négociations. Nous savons trop bien comment il s'est comporté dans le passé, et nous sommes conscients que tout relâchement prématuré des sanctions pourrait faire dérailler ce processus. Le régime n'est d'ailleurs pas la seule cible des sanctions. Les forces à l'intérieur de l'Afrique du Sud qui s'opposent à la transformation

M. Nyakyi (Tanzanie)

démocratique du pays, notamment les extrémistes de la minorité blanche, doivent comprendre que la communauté internationale est sérieuse dans ses intentions.

Après de longs débats sur la question de savoir si nous avons atteint ou non le point envisagé par la Déclaration où des "changements profonds et irréversibles" permettent de relâcher les sanctions, un consensus est apparu selon lequel il s'agit d'un point dynamique et non pas statique. L'accord auquel sont parvenus à Harare les chefs de gouvernement du Commonwealth en octobre, lors de leur réunion au sommet à Harare, exprime le mieux ce consensus. L'établissement d'un lien entre le relâchement des sanctions et le processus d'élimination de l'apartheid et de création d'une nouvelle Afrique du Sud est la meilleure réaction que puisse avoir la communauté internationale face à l'évolution de la situation.

Après avoir examiné la situation en Afrique du Sud, avoir signalé ce qui a été fait et avoir mentionné les problèmes abordés et restant à aborder, le Secrétaire général déclare dans son deuxième rapport sur l'application de la Déclaration :

"La communauté internationale devra ajuster avec précision son attitude face à ce processus complexe et délicat. Tout au long, elle devra, ainsi que le prévoit la Déclaration, encourager, faire pression ou aider selon que de besoin, ayant à l'esprit que l'objectif ultime est la mise en place d'une démocratie non raciale en Afrique du Sud."

(A/45/1052, par. 14)

Cette stratégie, qui repose à la fois sur l'encouragement et la pression, reconnaît et récompense le progrès lorsque cela est justifié. Ma délégation espère que l'Assemblée générale fera sienne cette démarche.

Au cours de ce débat, nous avons eu le plaisir de pouvoir entendre M. Clarence Makwetu, Président du Pan Africanist Congress of Azania, et M. Nelson Mandela, Président de l'African National Congress of South Africa, deux éminents représentants de la majorité opprimée de la population sud-africaine. Nous avons eu le privilège d'entendre leur témoignage direct à propos de l'évolution de la situation concernant leur lutte pour libérer leur pays de l'apartheid. Leur message quant au rôle que la communauté internationale doit continuer de jouer pour accélérer ce processus était

M. Nyakyi (Tanzanie)

clair. Ils ont prévenu qu'il serait prématuré pour le moment de cesser d'exercer des pressions sur l'Afrique du Sud. Ma délégation prie instamment l'Assemblée d'entendre cet appel.

Plus que jamais, le peuple sud-africain en lutte a besoin de l'appui et de la solidarité de la communauté internationale. Sans cet appui et sans cette solidarité, les occasions prometteuses actuelles pourraient se trouver compromises.

La séance est levée à 12 h 45.